

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

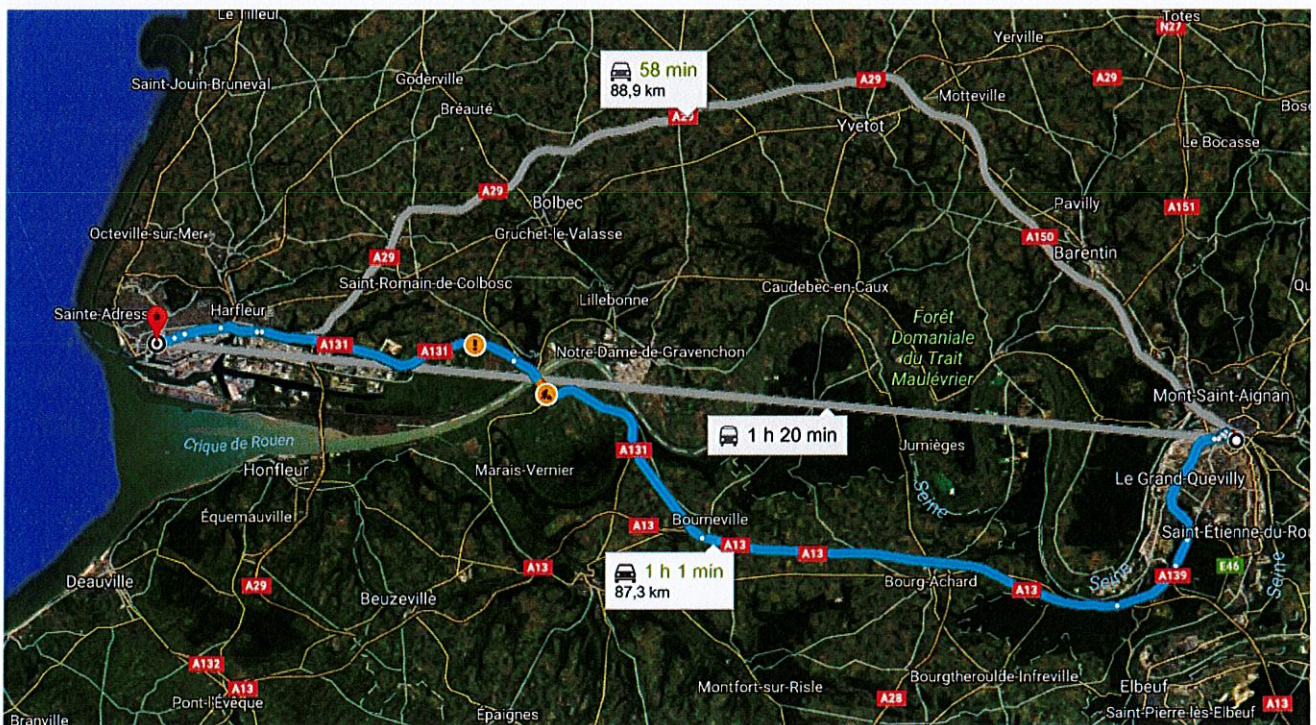
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	<p>Cette déclaration vient en complément de la déclaration D2017-058 publiée le 25/04/2017</p>
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>ROUEN 33 Avenue Champlain, 76000 Rouen Point GPS Google Maps : 49.434093, 1.092471</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>LE HAVRE : Gare Routière du Havre, 1, cours Lafayette, 76600 LE HAVRE Point GPS Google Maps : 49.492105, 0.125341</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Rouen - Le Havre
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	01h35
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire ROUEN Le Havre" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 2 trajets jour * 365 = 35 040 places maximales



Origine :

- ROUEN 33 Avenue Champlain, 76000 Rouen
- Point GPS Google Maps : 49.434093, 1.092471

Destination :

- Gare Routière du Havre, 1, cours Lafayette, 76600 LE HAVRE
- Point GPS Google Maps : 49.492105, 0.125341

Temps de trajet : 1h35

Distance selon Via Michelin : 87 kms

Jour de fonctionnement	Rouen – LE HAVRE		LE HAVRE - Rouen	
	Aller		Retour	
	Horaire 1		Horaire 1	
Lundi	21h40		15h30	
Mardi	21h40		15h30	
Mercredi	21h40		15h30	
Jeudi	21h40		15h30	
Vendredi	21h40		15h30	
Samedi	21h40		15h30	
Dimanche	21h40		15h30	
Fréquence	1 aller - retour / 365 jours / an			